

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil Vingt Deux le Vingt Six Septembre à dix huit heures

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Armelle NICOLAS, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en service : **26**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 19 Septembre 2022**

Etaient présents :

Mesdames Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Nathalie HOREL, Renée JEANNET, Marianne LE BOURLIGU, Colette PÉRENNEC, Françoise GUYONVARCH, Murielle ROSIN, Virginie LE GARREC, Christelle LE GOHLISSE,

Messieurs Bertrand LE RAY, Maurice LÉCHARD, Didier LE BOLÉ, Jean-Marc MIDELET, Jean-Pierre FEIGEAN, Thierry LE TOUZO (arrivée à 18H10 au bord. n°4), David HELLEGOUARCH, Sylvain OLIVO, Eric LE RUYET,

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

**Mesdames Laurence LE BOUILLE, Francette CHAULOUX
Messieurs Christophe BENOIT, Stéphane PIGACHE, Davy CATHERINE**

Absents excusés : Sandrine LEFEUVRE, Philippe NOGUÉS,

Madame Betty BARGUIL a été élu secrétaire de séance

25 - ENFANCE JEUNESSE – RECETTE EXCEPTIONNELLE MULTI-ACCUEIL

Le Multi Accueil fournit les couches lavables aux familles.

Chaque soir la famille repart avec deux couches lavables, une sur l'enfant et une autre pour le lendemain matin. Le parent doit rendre la couche souillée le lendemain, pour un lavage professionnel.

En cas de perte, de non-restitution ou de dégradation de la couche lavable, un montant exceptionnel de 25€/couche sera facturé aux familles.

Après consultation de la Commission Finances/Enfance jeunesse du 13 septembre 2022,
Sur proposition du bureau municipal,
Et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à valider cette tarification

Délibération adoptée à l'unanimité



Pour copie conforme

**Le Maire,
Armelle NICOLAS**